



Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes

Surveillance et contrôle des résidus de pesticides dans les produits d'origine végétale en 2010

En application du règlement n° 396/2005 concernant les limites maximales applicables aux résidus de pesticides, la DGCCRF met en place chaque année des plans de surveillance et de contrôle destinés à s'assurer de la conformité des denrées d'origine végétale à la réglementation.

Ces programmes de surveillance et de contrôle ont conduit en 2010 à l'analyse de 5 180 échantillons de fruits et légumes frais ou transformés, de produits destinés à l'alimentation infantile, de céréales et de produits végétaux biologiques mis sur le marché français, dont 1 405 dans le cadre de contrôles ciblés. La répartition des échantillons selon leur origine est la suivante : 66 % sont d'origine française, 15 % ont pour origine les autres États membres de l'Union européenne, 18 % sont importés de pays tiers, le restant étant d'origine indéterminée.

Résultats des plans de surveillance (3 775 échantillons)

Concernant les résultats du plan de surveillance des « fruits et légumes » (2.917 échantillons) y compris d'autres matrices comme le thé par exemple, 41,1 % des échantillons contiennent des résidus détectables.

LMR

Les limites maximales de résidus (LMR) de pesticides correspondent aux quantités maximales attendues, établies à partir des bonnes pratiques agricoles. Il y a une LMR pour chaque fruit, légume ou céréale et chaque pesticide.

Parmi les fruits, 65,9 % des échantillons contiennent des résidus détectables et 1,7 % ont une teneur en pesticides supérieure aux LMR (après prise en compte de l'incertitude analytique). Les dépassements concernent essentiellement les cerises, les ananas, les abricots et les citrons. À l'inverse, certains fruits ayant fait l'objet de plus de 40 analyses n'ont présenté aucune non-conformité : bananes, kiwis, oranges, pommes.

Quant aux légumes, 29,1 % contiennent des résidus détectables et 1,4 % présentent des dépassements de LMR. Les dépassements concernent essentiellement les haricots verts, les bettes, le persil et les navets. À l'inverse, certains légumes ayant fait l'objet de plus de 40 analyses n'ont présenté aucune non-conformité : céleris raves, concombres, épinards, ignames, melons, patates douces, poivrons, poireaux, pommes de terre, tomates.

Les céréales présentent 0,4 % de non conformités sur 234 échantillons. 1 % de non conformités ont été constatées sur les **produits transformés**. Les contrôles de la **production biologique** ont porté sur 220 échantillons, avec un taux de non conformité au sens communautaire de 0,0 %. De même, aucune non conformité n'a été décelée sur les produits d'**alimentation infantile**.

Résultats des plans de contrôle (1 405 échantillons)

33,2 % des 1 405 échantillons prélevés dans le cadre des plans de contrôle contiennent des résidus. Les LMR ont été dépassées dans 3,3 % des cas.

Décembre 2012